

Assemblée Générale
18 Juin 2024

Rapport d'activités 2023



Centre Maurice Begouën Demeaux

Sommaire

Nos activités	p. 05
La gouvernance du CMBD	p. 07
Vie associative	p.08
Temps forts 2023 et chiffres clefs	
Chiffres clefs	p.12
Nos missions et nos activités	
La protection juridique des majeurs	p.14
Les personnes protégées	p.17
Le pôle accompagnement budgétaire	p.20
Les familles suivies	p.21
L'activité soutien aux tuteurs familiaux	p.24
Les expertises psychologiques et enquêtes sociales	p.26
L'Accompagnement à l'hygiène du logement	p.28
L'Espace rencontre	p.30
Les services transversaux	
Le pôle juridique	p.34
Le pôle comptable	p.35
Le pôle informatique	p.35
Le pôle financier	p.35
Le pôle accueil	p.35
Les ressources humaines	p.36
Les ressources financières	p.39
Approche environnementale	p.39

Nos activités

Les expertises psychologiques

Le service de protection juridique des
majeurs

Le pôle accompagnement budgétaire
MAJ, MASP, MJAGBF

Les enquêtes sociales

Le surendettement
Les permanences sur le droit
de la consommation

Le soutien aux tuteurs familiaux

Et plus généralement la mise en œuvre de
toute action éducative et sociale

Espace rencontre

La Gouvernance du CMBD



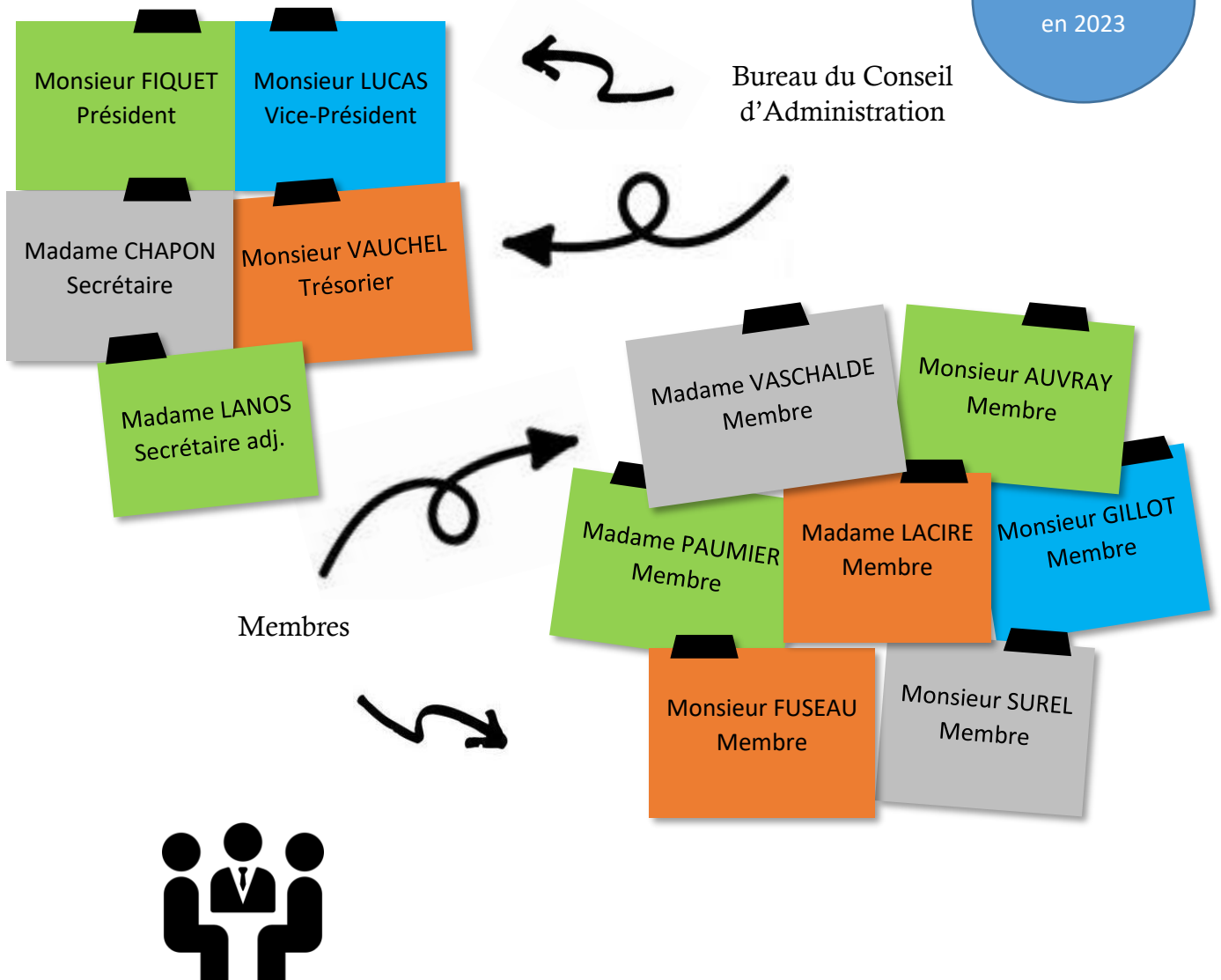
En 2023, le C.A. s'est réuni à 5 reprises.

Le Conseil d'Administration

Le CMBD est administré par un Conseil d'Administration qui a pour mission de régler et orienter, par ses délibérations, les orientations de l'Association, de contrôler l'activité, de voter les budgets et d'arrêter les comptes annuels.

Le Conseil est composé de 12 membres élus comprenant :

3 Réunions
du Bureau
en 2023



Présidente du Conseil d'Administration depuis de nombreuses années, Madame LACIRE a cédé sa place à Monsieur Richard FIQUET, élu lors du C.A. du 19 juin 2023.

Vie associative

Le Centre Maurice Begouën DEMAUX est une association à but non lucratif relevant de la Loi du 1er Juillet 1901 dont le siège social est situé au 9 rue Franklin au HAVRE ; l'accueil du public se faisant au 16 rue Paul Souday.

Au 31 Décembre 2023, le CMBD, présidé par Maître FIQUET et dirigé par Monsieur BENESVILLE, comptait 93 salariés.

Le siège de l'association est situé au 9 rue Franklin au Havre, et l'accueil du public se fait dans le même bâtiment 16 rue Paul Souday du lundi au vendredi sur rendez-vous.

Le CMBD est une association loi 1901, qui a pour objet une mission de service public afin :

- D'accompagner et d'aider les personnes dans le cadre des mesures de protection juridique
- D'accompagner et d'aider les personnes dans la gestion de leurs prestations sociales dans le cadre d'une Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)
- D'accompagner et d'aider les familles dans le cadre de la protection de l'enfance par une Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)
- D'accompagner et d'aider les personnes en difficulté sociale dans le cadre d'une mesure administrative : la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
- De procéder aux enquêtes sociales ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales (JAF), suivis de droit de visite et médiations familiales
- De recevoir parents et enfants dans le cadre de l'Espace Rencontre
- De procéder aux expertises psychologiques ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales (JAF)
- D'aider les tuteurs familiaux dans le cadre de leur mandat
- Et plus généralement de mettre en œuvre toute action éducative et sociale



Le respect de la personne et de sa vie privée sont les socles de nos missions d'accompagnement.

Le CMBD intervient sur le ressort juridique du HAVRE, ce dernier s'arrêtant à Yvetot.

Les valeurs du CMBD sont notamment portées et reprises dans le projet d'établissement :

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Respect des droits et libertés

SATISFACTION DE L'USAGER DU SERVICE RENDU

Retour à l'autonomie par l'action éducative

Promotion de la bientraitance

Prévention de la maltraitance

Notre réseau

LE CMBD ET SON RÉSEAU



Adhérent à la Fédération Nationale des Associations tutélaires (FNAT). La FNAT a pour but exclusif de fédérer les services ou les associations qui exercent la protection tutélaire au moyen d'un budget autonome.

Intégration au Groupement d'Étude des Services Tutélaires de l'Ouest (GESTO) afin d'échanger sur les pratiques institutionnelles et l'évolution de nos métiers. **Participation au comité directeur** du GESTO à Rennes et Caen.

Participation du CMBD au Comité technique paritaire avec l'IRTS de Caen concernant la formations des MJPM et DPF.

Le CMBD, adhérent de la FNAT, s'inscrit dans la démarche éthique de celle-ci (colloque, formations, ouvrage...).

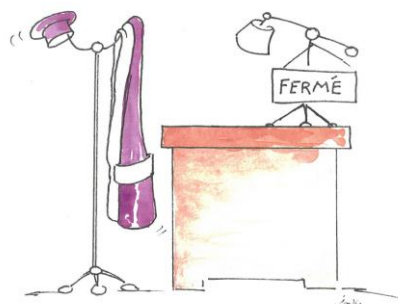
Cette démarche vise à promouvoir l'éthique dans l'exercice de la mesure de protection judiciaire des majeurs et la mise en place de démarches éthiques structurées au sein des services mandataires.

Deux livrets édités par le Groupe de Réflexion Ethique de la FNAT, abordant les thèmes ci-dessous, ont été remis aux salariés :

- L'ouverture de la mesure de protection judiciaire des majeurs.
- La fin de la mission de protection judiciaire des majeurs.



LES ÉDITIONS
SOCRATES
éthique comme compétence



LES ÉDITIONS
SOCRATES
éthique comme compétence





Un réseau partenarial dense et étendu

L'ensemble des équipes du CMBD prend soin de cultiver des relations partenariales privilégiées avec les institutions publiques, les autorités de tarifications, les partenaires impliqués notamment dans les problématiques liées au logement, aux addictions, à la santé mentale.



Signature d'une **convention locale de partenariat** visant à définir un cadre de coopération en vue d'optimiser les relations partenariales afin de faciliter l'atteinte des missions confiées au CMBD.

En 2023, le CMBD a développé un partenariat avec l'association « Le Grenier », acteur majeur de l'insertion au Havre depuis 2001.

En juin 2023, un agent d'accueil a pu être recruté en CDI par le biais de cette structure.

En septembre 2023, une deuxième salariée a été embauchée en CDD pour des missions d'agent d'accueil puis de secrétaire de saisie comptable.

Travail de partenariat avec l'Hôpital Pierre Janet visant notamment à la signature d'un protocole de coopération entre l'Hôpital et les différents acteurs tutélaires présent sur le territoire.



A large, irregular orange shape with rounded edges, resembling a splash or a drop, centered on the page. It contains the text 'Temps forts 2023 et chiffres clefs' in white.

Temps forts 2023 et chiffres clefs

Chiffres clefs

5,6 Millions €

De budget
En 2023

68 Années

D'expérience au service
De l'accompagnement

8971 personnes

Reçues dans nos 8
lieux de permanence

2289 personnes

Accompagnées

93

Salariés

7

Pôles support

4

Services
usagers

1

Service
famille

Temps forts 2023

Signature des nouveaux statuts du CMBD

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin dernier, le Conseil d'Administration a voté l'adoption de nouveaux statuts du CMBD.

Projet de réhabilitation des locaux du CMBD

Les objectifs attendus sont multiples : la **mise aux normes**, l'**optimisation de l'espace**, l'**accessibilité**, mais également un meilleur confort.

Pour se faire, le CMBD s'est entouré d'une entreprise de maîtrise d'œuvre, la Sté ACMODE, disposant d'une équipe pluridisciplinaire (techniques, architectes, sécurité) et du Cabinet DUBERNET Architecte.

- Implication des membres du Conseil d'administration, des salariés et des Représentants du Personnel

La création d'un Comité de réflexion et d'échanges composé d'un représentant du personnel, de l'équipe d'encadrement, et d'un salarié représentant chaque service et/ou métier a été constitué.

Par ailleurs, une commission composée de M. FIQUET, Mme CHAPON, M. VAUCHEL, Mme LANOS et M. AUVRAY, administrateurs, a été créée ; cette dernière ayant vocation à suivre les démarches liées à ce projet.



16 Membres
du COPIL
Réhabilitation
des locaux

Déploiement du Module Gestion Financière

Après la création en 2022 d'un COPIL dédié au déploiement du module Gestion Financière et après différentes formations des professionnels, le logiciel métier, outil utilisé par l'ensemble des professionnels qui gèrent des mesures de protection juridiques et administratives confiées du CMBD, a été complété d'un module Gestion Financière en janvier 2023.

Grâce à leur investissement et leur professionnalisme, les professionnels du CMBD ont rapidement maîtrisé le logiciel, ce qui a permis de limiter les impacts sur les usagers.

La protection juridique des Majeurs



Nous contacter par téléphone
Tous les matins
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
02 35 22 70 35



Nous contacter par mail
contact@cmbd.org



Nous rencontrer
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Uniquement sur rendez-vous
16 Rue Paul Souday
76600 Le Havre



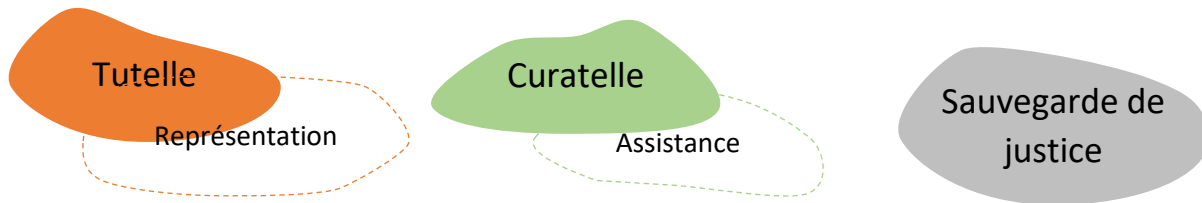
Nous écrire par courrier
CMBD
16 Rue Paul Souday
BP 1057
76062 Le Havre Cedex



Nous écrire via notre site internet
www.cmbd.org

Protection juridique des Majeurs

Les missions



- Altération des facultés mentales et/ou physiques
- Certificat médical obligatoire
- Incapacité juridique



MOTIFS SOCIAUX

- Aucune altération des facultés mentales et/ou physiques
- Aucune incapacité juridique
- Difficulté de gestion des prestations pouvant nuire à la santé et à la sécurité de la personne

« Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté, peut bénéficier d'une protection juridique " " la mesure est destinée à la protection tant de la personne que des intérêts patrimoniaux de celle-ci. » (art.425 du Code civil)

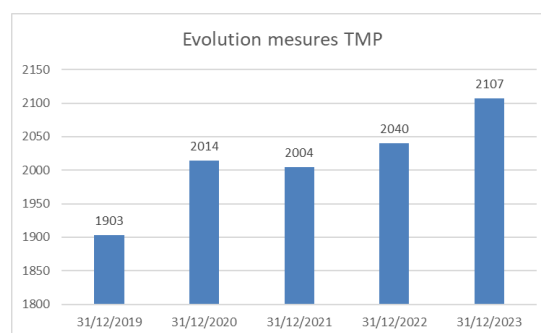
Les équipes



	Services Le Havre Côtes	Service Campagne	Service Le Havre Centre	Pôle Prélude	Pôle Établissements
Responsables de service	Jennifer MENGUY	Nora MANSOURI	Caroline TALMO-LECROQ	Vincent DUVAL	
Secteur géographique	CODAH Cantons de Fécamp Goderville Criquetot l'Esneval	Cantons de Bolbec Lillebonne Notre-Dame-de-Gravenchon Fauville St Romain de Colbosc	LE HAVRE Harfleur Montivilliers Gonfreville- l'Orcher Bolbec Gruchet le Valasse Notre-Dame de Gravenchon Belgique (22 mesures)	Ressort du tribunal judiciaire du Havre	
Composition du service	3 secrétaires 10 MJPM	3 secrétaires 9 MJPM	3 secrétaires 11 MJPM	3 secrétaires 4 MJPM	2 secrétaires 3 MJPM

L'activité 2023

- 2107 Mesures au 31 décembre 2023 contre 2022 mesures au 31 décembre 2022 soit une augmentation d'activité de 3.3 % ;
- Encadrement d'un stagiaire en formation CNC Mention MJPM ;
- 236 ouvertures de mesures dont 147 mandats spéciaux (Ces mandats spéciaux ont régulièrement fait l'objet de convocations en auditions dans les trois mois qui suivaient les notifications, principe qui a nécessité une planification d'organisation et une réactivité importante pour ces ouvertures de dossiers)
- 1 mandataire à temps plein accompagne environ 57 personnes en milieu ouvert et 1 mandataire du service Établissements exercent 124 mesures environ.



Usagers résidant en Belgique

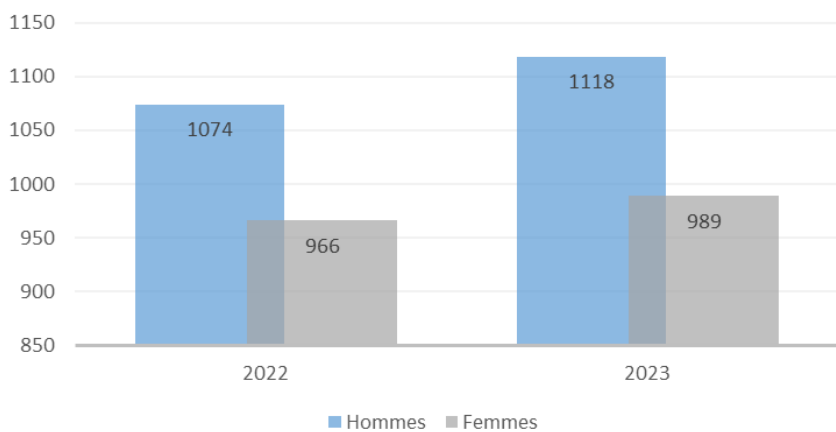
Le CMBD continue à suivre les usagers anciennement hospitalisés à l'Hôpital Pierre Janet et qui intègrent des structures spécialisées en Belgique.

1 mandataire exerce 22 « mesures belges ».

2 visites par an aux majeurs protégés vivant en Belgique sont organisées et le CMBD garde le contact avec eux et les équipes éducatives au travers d'échanges téléphoniques et entretiens en Visio.

Les personnes protégées

Population Hommes-Femmes 2022/2023

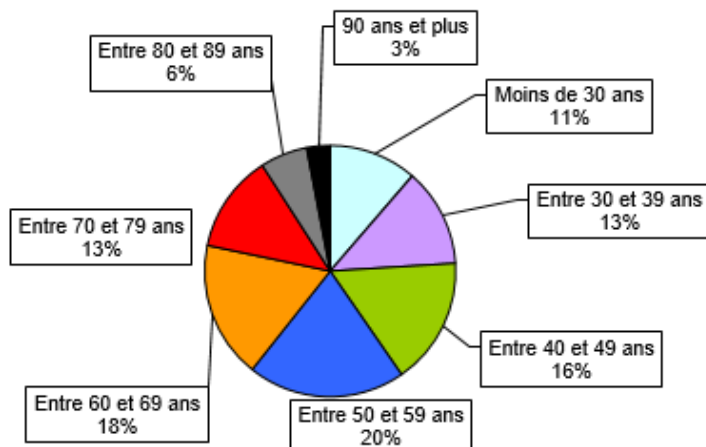


REPARTITION GEOGRAPHIQUE EN 2023



■ Le Havre ■ Hors du Havre

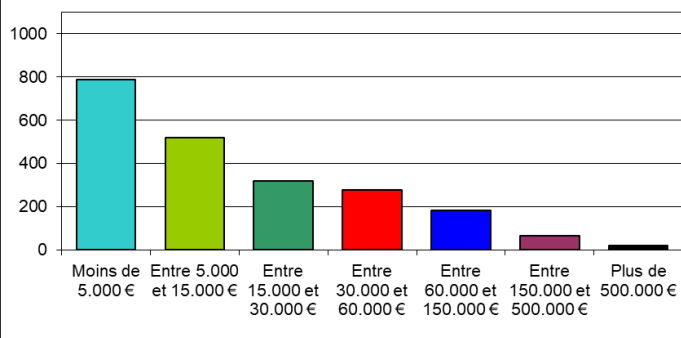
POPULATION DU CMBD PAR TRANCHES D'AGE



A l'identique de 2022, le profil type des usagers bénéficiant d'une mesure de protection suivi par le CMBD est le suivant :

- personne seule (célibataire, veuf, séparé, divorcé),
- âgé entre 40 et 80 ans ;
- bénéficiaire majoritairement de l'AHH ;
- ayant majoritairement un patrimoine inférieure à 5 000 € ;

Patrimoine financier des majeurs du CMBD



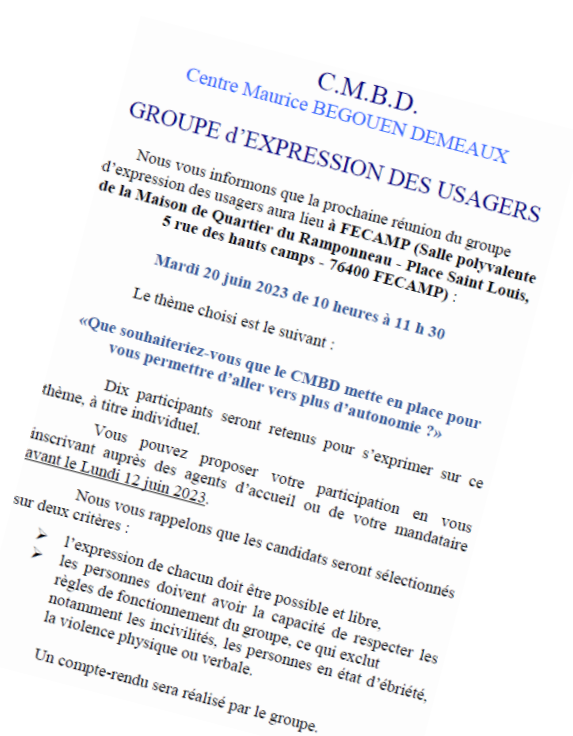
LA PAROLE AUX USAGERS

Deux groupes d'expression des usagers ont eu lieu en 2023.

L'un au Havre le 4 avril 2023 avec pour thème « Le CMBD s'embellit pour mieux vous accueillir. Quelles sont vos réflexions, suggestions, propositions pour l'aménagement de l'accueil ? ».

L'autre à Fécamp le 20 juin 2023 avec pour thème « Que souhaiteriez-vous que le CMBD mette en place pour vous permettre d'aller vers plus d'autonomie ? »

Rappel : le groupe d'expression des usagers s'inscrit dans le cadre de la réforme du régime de protection juridique. Il a pour objectif de recueillir l'avis des personnes protégées quant à la satisfaction de la prestation rendue par le CMBD. Des groupes de paroles sont constitués au siège de l'association ou dans les permanences locales à raison d'une dizaine d'usagers maximum en présence d'un représentant de l'association, d'un mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou d'un délégué aux prestations familiales ou d'une secrétaire et de la psychologue de l'association pour recueillir le point de vue des usagers à propos de thèmes préalablement définis



Temps forts et perspectives

NOS OUTILS

Budget

DIPM



Inventaire

Logiciels métier

Visites et rencontres des usagers

Temps forts 2023

- Travail engagé avec les équipes sur la gestion des comportements à risques et des situations dites « Complexes ». Ces situations visent toute relation avec l'utilisateur mais aussi son environnement.
- Travail engagé avec la Caisse d'Épargne afin de permettre aux professionnels de réaliser des achats et paiements en ligne dans l'intérêt des usagers et des familles via un outil sécurisé.
- Travail engagé en vue d'obtenir un agrément service civique dédié à l'inclusion numérique visant à accompagner et soutenir les usagers et familles dans les évolutions en la matière.
- Les procédures relatives au Compte rendu de gestion, à la Gestion d'un dossier dont l'utilisateur est décédé, à l'Aide sociale ont été actualisées en 2023.

Perspectives

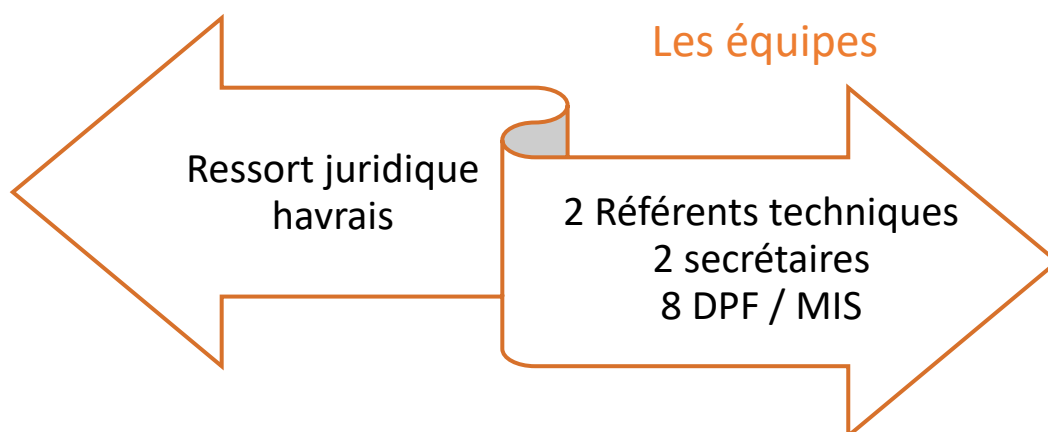
- Continuer à travailler sur les pratiques professionnelles : les échanges en équipes, la bienveillance et la réflexion quant à l'évolution des pratiques resteront nécessaires et importants pour favoriser la réalisation d'objectifs qui continueront à répondre aux intérêts et à l'accompagnement des Personnes Protégées.
- Continuer à travailler sur la mixité des secteurs d'intervention des professionnels le désirant ;
- Continuer à travailler en proximité avec les services du GHH et notamment les équipes de l'hôpital Pierre Janet, avec les différents partenaires du bassin havrais et fécampois tels que le dispositif habitat inclusif de Fécamp, le service ambulatoire de réhabilitation psychosociale, l'équipe mobile psy, ADEO Le Havre
- Poursuivre le travail de réseaux avec la participation au PIL 5 sur la thématique des troubles psychiques et logement qui réunit les bailleurs sociaux et le HPJ, l'EMPSM, la Sous-préfecture, la Ville du Havre, le Dispositif d'Appui et de Coordination, l'Association vivre et devenir.
- Continuer à travailler sur l'autonomie des usagers en lien avec les évolutions numériques, tout en y incluant une [réflexion autour de la Pair Aidance](#).

Le Pôle Accompagnement Budgétaire

Les missions du PAB

Le pôle Accompagnement poursuit une mission socio-éducative visant le retour à l'autonomie budgétaire, administrative et sociale du public. Ses missions principales se déclinent comme suit :

- Mise en œuvre de mesures judiciaires (MJAGBF et MAJ)
- Mise en œuvre de mesures administratives (MASP)



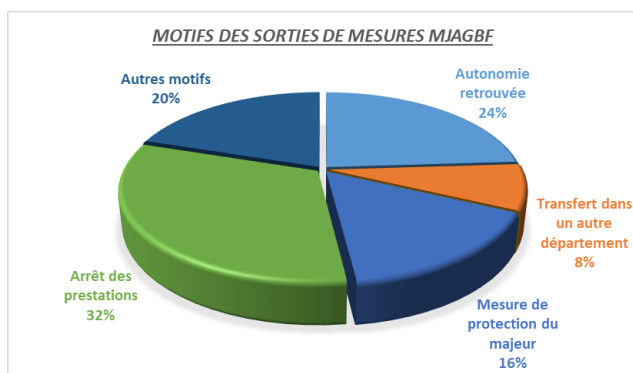
Nouveauté 2023

A titre expérimental, l'organisation du PAB a été revue. La supervision technique de ce pôle a été confiée pour une année à deux référentes techniques (MJAGBF, MASP).

L'activité en 2023

MJAGBF

- 128 mesures en décembre 2023
- 25 ont pris fin cette année dont 6 pour autonomie retrouvée, 4 pour une mesure de protection, 8 pour arrêt de versement des prestations.



MAJ

- 5 MAJ au 31 décembre 2023
 - ✓ 3 de ces mesures font suite à un accompagnement de 4 ans en MASP 2 ;
 - ✓ pour 4 de ces mesures, une demande de mesure de protection est instruite ou en cours ;
 - ✓ 1 mesure a été levée en 2023 car une mesure curatelle renforcé a été prononcée ;

Les Familles suivies

MJAGBF

- 382 enfants concernés par la mesure.
- Le profil type d'une famille suivie en AGBF : Couple avec 3 enfants ou plus, bénéficiaire du RSA et des prestations familiales, rencontrant des problématiques budgétaires et liées au logement.
- 19 dossiers de surendettement ont été instruits en 2023.
- 8 mesures d'expulsion engagées mais pas forcément effective.
- 5 ans, c'est la durée moyenne d'une MJAGBF

Les mesures confiées en 2023 ont été marquées par davantage de précarité, même si nous le notions déjà pour la période 2021-2022. L'inflation continue de se faire ressentir sur la précarité des ménages, demandant à nos services de s'adapter davantage et de déployer des solutions : des demandes d'aides financières en plus grand nombre, un partenariat plus rapproché, des négociations d'échelonnement de paiement plus régulières, un accompagnement plus massif dans les démarches.

Nous notons toujours une grande précarisation des nouvelles situations, tant au niveau budgétaire que locatif, éducatif et sanitaire. Les situations de surendettement ont quasiment doublé depuis l'année précédente et les mesures d'expulsion sont toujours aussi présentes.

De même, une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé est notée.

Temps forts et perspectives

Temps forts 2023

Etoffer notre plan de communication auprès des prescripteurs de la mesure avec l'aide de l'EMN et d'une école de communication havraise.

Organisation du PAB

Perspectives

Continuer notre réflexion quant à l'organisation du Pôle Accompagnement Budgétaire

Activité MASP

- 60 mois/mesure sur 61 conventionnées par le Département
- 77 mesures sur l'année 2023 : 21 nouvelles mesures et 23 mesures terminées (3 pour autonomie, 3 autonomie avec accompagnement généraliste (vigilance du secteur), 5 pour fin de prestation éligible (retraite, salaire), 6 pour une mesure judiciaire, 6 pour refus de l'utilisateur de renouveler alors que l'autonomie n'était pas acquise ex : Plan Banque de France accordé, dettes effacées)
- 11 dossiers de surendettement déposés au cours de l'année
- 61 % des ménages ont un revenu mensuel moyen inférieur ou égal au montant de l'AAH (soit 971 € en 2023) ;
- 84 % vivent seuls dont 29% avec des enfants
- 64% sont des femmes
- 61% ont eu une mesure avant la MASP 2, en majorité une mesure d'accompagnement liée au logement ;
- 50 mesures sur le territoire de l'UTAS du Havre, 27 mesures sur l'UTAS entre Seine et Mer (Yvetot, Saint Valéry-en-Caux, Fécamp, Lillebonne, Bolbec, Port Jérôme pour l'essentiel)
- La durée moyenne des mesures sorties pour une mesure de protection est de **29 mois** ;

Problématiques principales repérées :

- Situations de plus en plus dégradées et complexes ;
- La quasi-totalité des mesures avaient des difficultés budgétaires importantes et 62.5% cumulaient des difficultés budgétaires, santé, logement. Les difficultés d'accès aux soins sont en augmentation 45%

Temps forts

Points forts 2023 & pistes d'amélioration

- ⇒ Les relations avec chacune des deux UTAS sont de qualité, et les responsables restent disponibles à l'échange.
- ⇒ Le partenariat est solide et constructif.
- ⇒ Les situations qui arrivent en MASP2 sont de plus en plus dégradées et complexes.
- ⇒ Des outils pourraient être déployés pour une détection et prise en charge plus en amont.

L'activité soutien aux tuteurs familiaux

Exercer une mesure de protection juridique ne va pas de soi. Les tuteurs familiaux manquent souvent d'informations. La complexité et la technicité de l'exercice peuvent amener de l'inquiétude voire une démission du tuteur. Les tuteurs familiaux sont en attente d'information, d'orientation et de soutien technique. C'est la raison pour laquelle, forte à la fois de sa mission générale d'accompagnement des familles et de son savoir-faire en matière de tutelle, le CMBD a mis en place le service d'information aux curateurs et tuteurs familiaux.

Activité

Un droit à l'information a été créé par la loi du 5 mars 2007 et précisé par le décret 2008-1507.

Ce droit a été codifié à l'article L215-4 du CASF stipulant ainsi « Les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique en application de l'article 449 du code civil bénéficient, à leur demande, d'une information qui leur est dispensée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.»

Ce droit à l'information bénéficie aux tuteurs et curateurs familiaux déjà nommés, mais aussi aux personnes susceptibles de le devenir.

Dans ce cadre, le service proposé est le suivant :

- Des informations générales : en amont d'une mesure de protection, l'information permet de rassurer les familles et de les aider à préparer une demande de mesure. Durant l'exercice, l'information générale porte sur le cadre juridique, sur les conséquences de la protection pour la personne protégée ainsi que sur les obligations liées à l'exercice familial du mandat.
- Du soutien technique : le soutien est personnalisé et varie en fonction de chaque situation. Il porte sur les documents à rendre au Juge des Tutelles et leur formalisation comme la réalisation de l'inventaire, la rédaction et la mise en forme de requêtes, l'information sur l'élaboration du budget mensuel et la réédition des comptes de gestion. Les structures accueillant également des personnes pouvant être concernées par les mesures de protection juridique nous identifient et nous sollicitent davantage. Ceci est une marque de reconnaissance des compétences du service.





Objet des demandes des familles

- Démarches liées à l'ouverture d'une mesure
- Renseignements sur la vie de la mesure
- Renseignements sur les différentes mesures

L'activité

L'information des curateurs et tuteurs familiaux passe essentiellement par des échanges téléphoniques et de courriels ainsi que des rendez-vous au CMBD.

En 2023, le CMBD a accompagné plus de 267 personnes dans le cadre de l'ISTF (permanences

téléphoniques, permanences physiques, rendez-vous personnalisés, demandes dématérialisées).

A cela s'ajoute une participation du CMBD au titre de l'ISTF à différents évènements tels que Forums d'accès au droit, des réunions d'information et de formation avec différents partenaires et établissements tels que Helen Keller, La Ligue Havraise, le SAMSAH, le Pôle Santé Le Havre, les différents CCAS de la région havraise et des permanences au Tribunal judiciaire du Havre .

L'équipe

Pour répondre à ces demandes, 2 salariés du CMBD (0,4 ETP) sont partiellement affectés à cette mission.

D'autres actions d'information ont eu lieu en direction :

- des associations de parents, des familles de personnes sous mandat de protection,
- des usagers des établissements spécialisés,
- des bénévoles des associations caritatives,
- des professionnels des organisations médico-sociales,
- la participation au travail permanent réalisé avec le service handicap de la ville du Havre.



Temps forts et perspectives

Temps forts 2023

Permanences au Tribunal : **13** en 2023

11 Interventions de l'ISTF dans le cadre des mesures subrogées

Participation des ISTF à l'intégration des nouveaux professionnels du CMBD

Participation à des forums tels que le Forum pour l'accès au Droit à Fécamp

Perspectives

- Travailler sur l'organisation de l'ISTF en anticipant notamment le départ à la retraite d'un@5 intervenante.

Les expertises psychologiques & enquêtes sociales

Les expertises psychologiques sont ordonnées par les Juges aux Affaires Familiales dans le cadre le plus souvent de situations de divorce ou de séparation conflictuelles. La mission habituelle consiste à procéder à l'examen de la personnalité des parents et de l'enfant en recourant à tout moyen approprié, décrire les difficultés existantes, rencontrer toute personne estimée utile, afin de rechercher les meilleures conditions de fixation de la résidence habituelle de l'enfant et d'exercice des droits de visite et d'hébergement de l'autre parent et formuler toutes suggestions utiles dans l'intérêt de l'enfant.

2 expertises psychologiques demandées par le Juge aux Affaires Familiales rendues en 2023
(et deux ordonnances de caducité pour non versement de consignation).

Pour la première fois en 2023, une expertise a été rendue suite à la demande du juge des enfants.

L'équipe

1 psychologue clinicienne

La psychologue clinicienne réalise également des bilans réguliers avec les professionnels du CMBD.

Ces derniers, d'une durée de deux heures, ont lieu tous les trois mois pour chaque professionnel (MJPM, DPF, MIS).

Ces temps de réflexion permettent de faire le point sur une ou plusieurs mesures, le travail qui est fait, l'évolution de cette mesure. Se poser, s'arrêter sur une mesure en prenant en compte les représentations. Affiner, dégager des perspectives d'évolution, de travail

Faits marquants 2023

Le montant des expertises psychologiques a été revalorisé au 1^{er} août 2023.

Il est passé de 201 à 300 € par personne expertisée.

Depuis l'ouverture de l'espace rencontre en 2022, notre psychologue clinicienne participe aux réunions mensuelles avec l'ensemble de l'équipe de l'espace rencontre

Depuis 2023, des réunions biennuelles sont organisées avec les secrétaires des services tutélaires.

Perspectives

Créer des groupes de parole avec les usagers

Les enquêtes sociales

Cadre réglementaire

28

Enquêtes sociales rendues au JAF

1

rendue aux Juges des Tutelles

➤ l'article 1221 du CPC précise

« Le juge des Tutelles peut, soit d'office, soit à la requête des parties ou du ministère public, ordonner toute mesure d'instruction. Il peut notamment faire procéder à une enquête sociale ou à des constatations par toute personne de son choix. »

➤ l'article 373-2-12 du Code civil dispose

« Avant toute décision fixant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de visite ou confiant les enfants à un tiers, le juge peut donner mission à toute personne qualifiée d'effectuer une enquête sociale. Celle-ci a pour but de recueillir des renseignements sur la situation de la famille et les conditions dans lesquelles vivent et sont élevés les enfants.

Si l'un des parents conteste les conclusions de l'enquête sociale, une contre-enquête peut à sa demande être ordonnée.

L'enquête sociale ne peut être utilisée dans le débat sur la cause du divorce. »

Temps forts

Temps forts 2023

Activité qui répond favorablement à la demande tant des Juges aux Affaires Familiales que des Juges des Tutelles.

Accompagnement social lié à l'hygiène du logement

Activité

Les situations de logements encombrés ou dans lesquels un manque d'hygiène est présent peuvent conduire à mettre en danger la sécurité et la santé du locataire ainsi que celles des voisins. Aussi, une intervention visant à désencombrer et nettoyer le logement devient nécessaire.

Cependant, ces situations visent des locataires présentant certaines fragilités. Aussi, un accompagnement social est indispensable. Afin d'être efficient, il est important d'amener le locataire à participer autant que possible aux mesures à prendre et à être au centre de l'action.

Notre prestation dans le cadre de l'Accompagnement social lié à l'hygiène du logement permet d'apporter des réponses spécifiques aux besoins de vos locataires, de les accompagner globalement dans ces démarches liées à l'hygiène, et de les soutenir mais aussi d'agir en prévention afin que la situation ne se réitère pas.

Faits marquants

7

Accompagnements
impulsés

Présentation du dispositif à différents partenaires et bailleurs

Conventions régularisées et partenariat avec les bailleurs sociaux ALCEANE,
GROUPE 3F

Ce projet de convention vise donc deux objectifs :

- le maintien dans le logement des locataires en difficulté du fait d'une problématique d'encombrement ou de défaut d'hygiène ;
- la prévention d'éventuels droits de retrait des entreprises prestataires dans le cadre d'interventions techniques futures.

Le partenariat proposé ne se substitue pas aux dispositifs légaux ; la mesure visant dans un premier temps à accompagner au désencombrement-nettoyage (et non à « faire à la place de ») et dans un second temps à établir une approche « éducative » afin d'aider le locataire dans l'apprentissage des bons gestes et pratiques pour une occupation saine du logement.

L'accompagnement du CMBD dans le cadre de l'ASLHL consiste à

- Effectuer pour le locataire en incapacité physique ou financière un débarras et/ou un gros nettoyage du logement (surface moyenne de 68 m²) ;
- Accompagner le locataire dans la ré appropriation de son logement et l'application des bons gestes pour un entretien correct et durable.

Cet accompagnement est aussi l'occasion de travailler les autres problématiques repérées (sociales, médicales...) en faisant intervenir un partenariat existant dans l'une ou l'autre structure.

La durée de l'accompagnement visée est de 6 mois.

Temps forts 2023

7 Accompagnements ASLHL impulsés en 2023

Sur ces 7 suivis, 3 accompagnements complets aboutis dont 2 avec un retour à l'autonomie et à la ré appropriation de leur logement ;

Les problématiques psychiques et pathologies mentales reflètent des situations complexes rendant une difficile adhésion du locataire.

L'équipe



1 professionnelle intervient sur cette activité en lien avec un prestataire de service concernant le désencombrement.

Perspectives

Continuer à personnaliser notre accompagnement et notre prestation

Maintenir le partenariat

ESPACE RENCONTRE

Activité

L'Espace de Rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers. Il contribue à **maintenir, construire ou reconstruire des relations** entre un enfant et un de ses parents (ou un tiers), notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants et adultes concernés.

Le recours à l'espace de rencontre est préconisé dans les situations où la relation enfant-parents-tiers et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel, y compris dans les situations de violences conjugales.

Des accueillants, présents durant ces rencontres, apportent **soutien et accompagnement** pour faire évoluer la relation, et sont amenés à intervenir dès lors que l'intérêt de l'enfant le nécessite.

L'activité de l'espace de rencontre du CMBD est liée à des mesures judiciaires ordonnées par un magistrat - principalement Juge aux Affaires Familiales - ou une Cour d'appel.

L'équipe

10 intervenants sociaux

dont 1 assurant parallèlement les missions de coordination

2 secrétaires

1 psychologue

Direction

Soit **2.5** ETP affectés au 31 décembre 2023 à l'activité Espace de Rencontre

Une famille est accompagnée, durant la mesure, par le **même référent identifié**.

L'activité du service en 2023

L'activité à travers les chiffres

L'année 2023 a été marquée par une harmonisation de la computation des mesures des différents intervenants départementaux en Espace rencontre. En 2023, le CMBD a été financé pour réaliser **68** accompagnements Espace rencontre.

Au 31 décembre 2023,

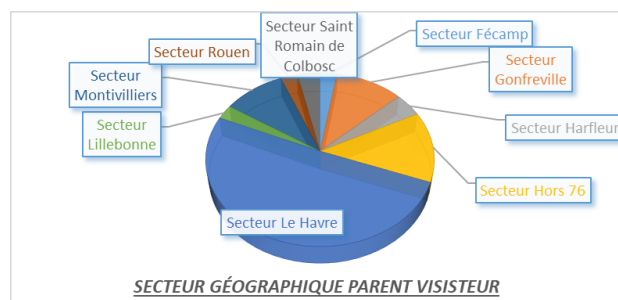
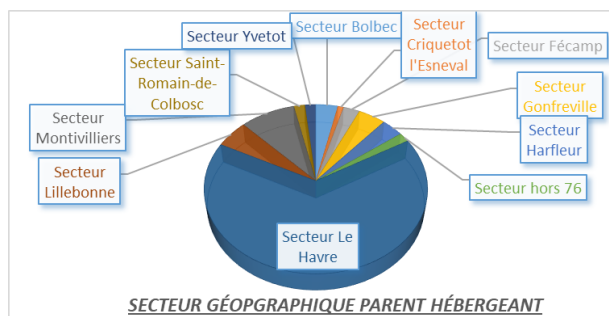
- **68** mesures nouvelles avec un financement 2023 ;
- **22** mesures en cours sur 2022 et 2023 ;

Soit **90** mesures **exercées** en 2023.

Caractéristiques des mesures

Secteur géographique

La majorité des mesures concerne des parents visiteur / hébergeant résidant au HAVRE et dans son agglomération.



Concernant les mesures pour lesquelles le parent visiteur résidait Hors Département de Seine Maritime, le planning des rencontres a été établi avec une certaine souplesse. Les rencontres ont pu également se faire en visio via WhatsApp en la présence du professionnel de l'Espace de Rencontre.

Une visite a pu être organisée en 2023 sur une partie d'une journée dans nos locaux du fait de la distance géographique du lieu d'habitation du parent visiteur. Celui-ci est venu avec un repas préparé. Ce temps sur des vacances scolaires a pu être possible après plusieurs visites en visio et grâce à une concertation avec les deux parties.

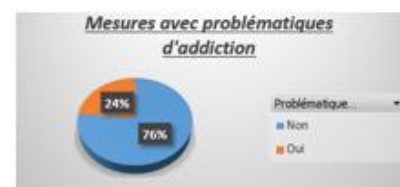
Bénéficiaires du droit de visite

Majoritairement, le parent bénéficiaire d'un droit de visite en 2023 est le père.

Problématiques dominantes dans les mesures

Les problématiques dominantes dans les mesures, motif du droit de visite, sont principalement :

- La violence conjugale,
- Les addictions,
- La rupture de lien et ou l'absence de lien,
- Le conflit intra familial.



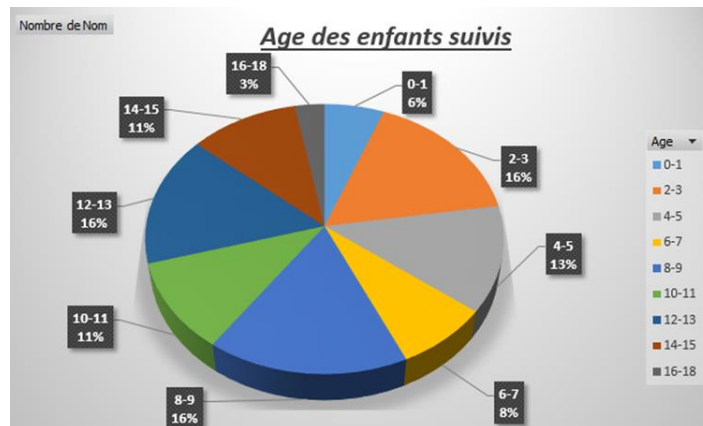
Plusieurs de ces problématiques peuvent se retrouver dans une même situation.



Dans le cadre de violences conjugales, 15 mesures étaient assorties d'une ordonnance de protection.

Age des enfants reçus

Durant l'année 2023, **102** enfants ont été concernés par l'organisation de droits de visite leur permettant de rencontrer un de leurs parents dans le cadre de notre service.



La moyenne d'âge des enfants concernés est de 8 ans.

Initialement, le projet de service Espace de Rencontre ne visait pas les rencontres avec les enfants en bas âge. Très rapidement, notre service a évolué vers l'accueil des enfants dès leur plus jeune âge.

Perspectives

➤ Sur l'optimisation et le développement des locaux existant : Réaménager les espaces existants pour maximiser leur utilisation et offrir un environnement accueillant et fonctionnel avec la création d'une surface supplémentaire d'accueil.

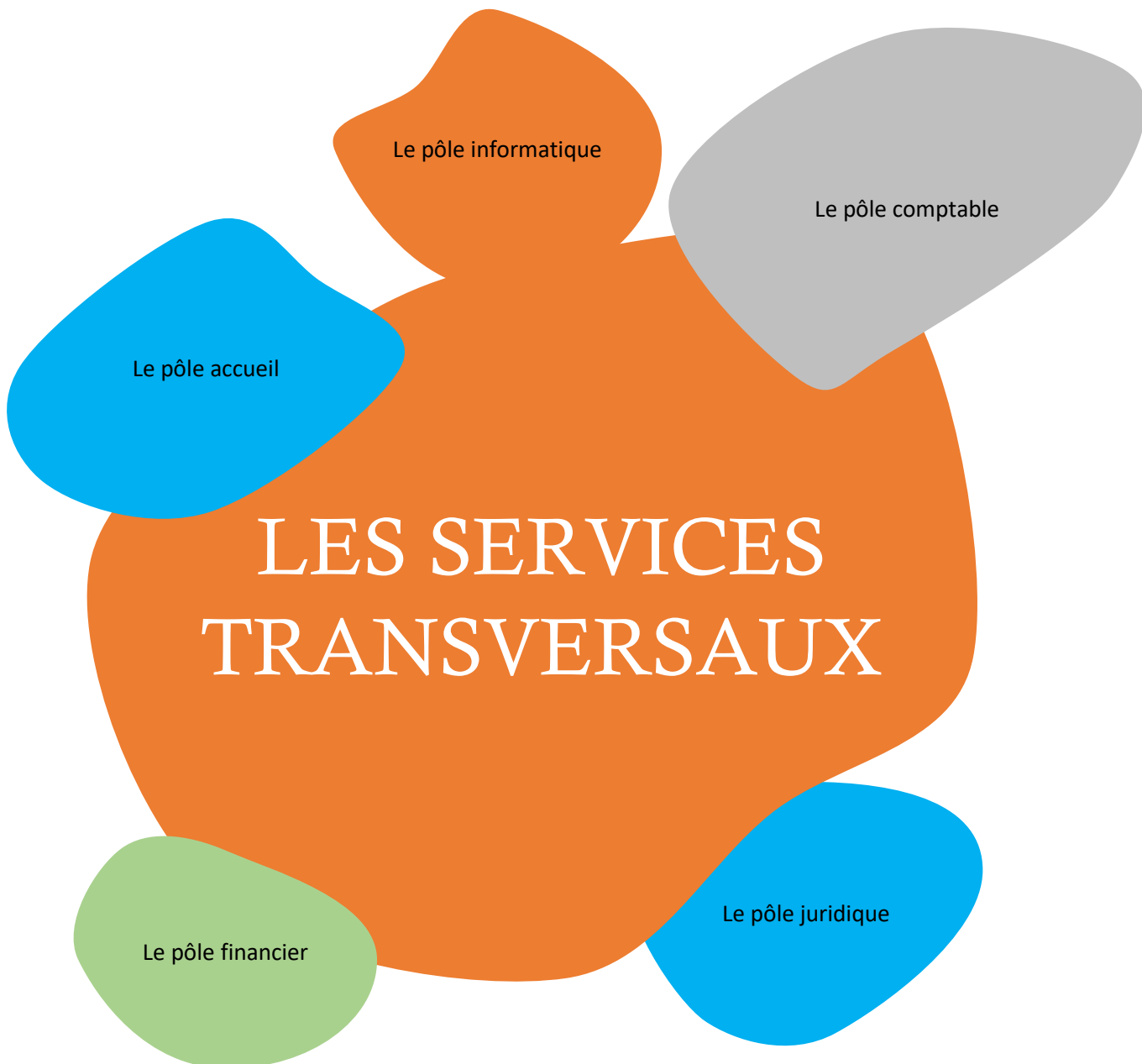
Créer des zones spécifiques pour un meilleur accueil de familles et favoriser les activités parents enfants (cuisine par ex)

➤ Développement des Partenariats :

Développer des partenariats sur le pan local avec les autres espace Rencontre mais également national avec la FENAMEF

Explorer d'autres collaborations (avocats, réseau VIF, etc)





Le Pôle Juridique

Activité

Gestion des mandats ad hoc, des mesures subrogées et des actions juridiques complexes aux côtés des personnes vulnérables, à savoir :

- le respect au plan civil, des droits personnels des personnes vulnérables (mariage, pacs , testament, obligation alimentaire, divorce, contentieux relatifs à toute atteinte aux droits de la personne..)
- le respect des droits patrimoniaux des personnes vulnérables (lors d'une vente, héritage, partage, donation...)
- le respect des droits à la défense, au plan contentieux ou pénal (dettes et créances, accident de la vie, contentieux en assurance, en responsabilité, délit, crime....

La mission du Pôle Juridique est de garantir les droits et la sécurité des actes juridiques des personnes vulnérables auprès des professionnels du droit.

Le CMBD est inscrit sur la liste des mandataires du Tribunal d'Instance du HAVRE pouvant être désignés par le Juge de l'Exécution dans la procédure dite de rétablissement personnel aux fins de rédiger des rapports économiques et sociaux sur la situation des débiteurs et de liquider le patrimoine.

Aussi, le CMBD est force de conseil et peut aussi proposer aux débiteurs une orientation vers un accompagnement social.

Equipe

- 2 juristes
- 1 secrétaire juridique



L'activité en 2023

- 334 dossiers juridiques en cours (successions, affaires judiciaires)
- 56 ventes immobilières
- 18 mesures ad hoc
- 32 mesures subrogées
- 7 PRP

Permanences juridiques

- Depuis 2020, le CMBD a signé une convention avec la ville du Havre pour la tenue de **permanences mensuelles gratuites et anonymes d'information en particulier** dans le domaine **du droit de la consommation et du surendettement** et cela jusqu'en 2023.
- Les permanences se tenant au sein de la Maison de la Justice et du Droit du HAVRE et de FECAMP se sont poursuivies en 2023.

Temps forts et perspectives

Temps forts 2023

Nouvelle convention de partenariat entre le CMBD et le Point-Justice de Bolbec

- Etoffement du pôle Juridique avec la titularisation d'un juriste supplémentaire issu du notariat. Une approche patrimoniale a été amorcée sur 2023 .

Présence du Pôle Juridique avec l'ISTF sur différents FORUM et présentations

Perspectives

- Continuer à assurer et augmenter les permanences CDAD sur d'autres territoires;
- Continuer à travailler sur une procédure patrimoniale globale en lien avec notre partenaire INVIDIA

Le Pôle Comptable

Equipes

Le pôle comptable est composé de 5 secrétaires de saisie comptable et a pour principale mission de passer les écritures comptables dans l'intérêt des usagers.

Points forts 2023

- Mise en place du logiciel Evolution partie financière début 2023 (L'objectif est de centraliser dans un seul logiciel la gestion administrative et financière de nos dossiers.), le projet avait d'ores et déjà été initié fin 2022 :
 - Différent groupes de travail afin de paramétrer le logiciel
 - Réflexion sur l'harmonisation des pratiques, l'actualisation des procédures,
 - Formation des équipes

L'un des principaux objectifs est de traiter l'intégralité des documents reçus au CMBD en version numérique et de s'affranchir du papier.

Le Pôle Financier

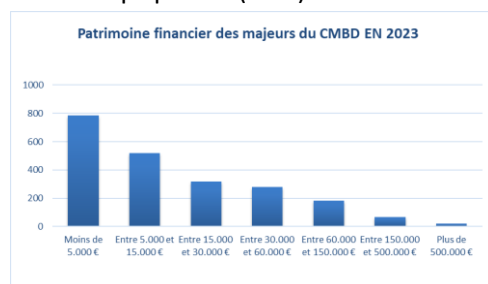
Activité

Le contrôleur financier à la charge de mettre à jour les soldes des comptes et des placements hors crédit coopératif et caisse d'épargne.

9824 comptes suivis au CMBD représentant
79 377 158 €

Equipe

Le pôle financier est composé du contrôleur financier travaillant à temps partiel (80%).



Un état du nombre de comptes par banque nous montre que le Crédit coopératif, la Caisse d'Epargne, la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Société Générale représente plus de 80 % des comptes des usagers.

Le Pôle Informatique

Evolution de notre système informatique :
équipement des professionnels d'outils nomades

Réflexion autour de la téléphonie (mobile/fixe)

Comités techniques Synergie

Cybersécurité

2023 a été l'occasion de rappeler l'importance de la sécurité informatique.

Les Associations tutélaires telles que la nôtre sont des cibles d'attaques régulières.

Une attention particulière doit y être portée.

Le Pôle Accueil

Le Pôle Accueil participe à la réception de qualité des usagers au sein de nos locaux.

Avec empathie et écoute, les agents d'accueil du CMBD assurent les missions suivantes

- Réception téléphonique
- Réception physique
- Identification des courriers entrants via la GED
- Gestion des courriers postaux sortants
- Archivage


87 074
courriers entrants

91 716
en 2022


8 971
Usagers reçus

8 855
en 2022


21 773
appels téléphoniques

26 022
en 2022

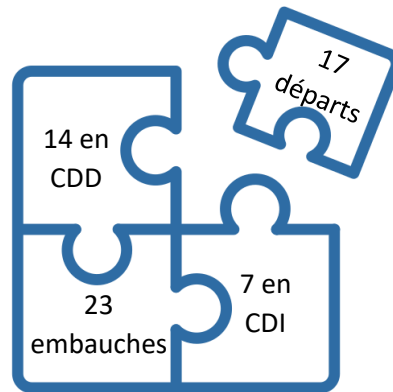
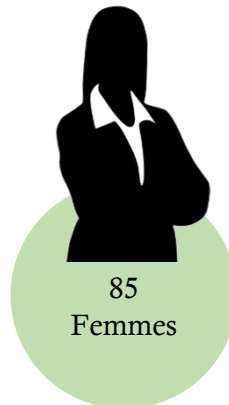
Perspectives

- Réflexion sur le changement du standard téléphonique

Les ressources humaines

Les ressources humaines

Les Salariés



Administration Générale

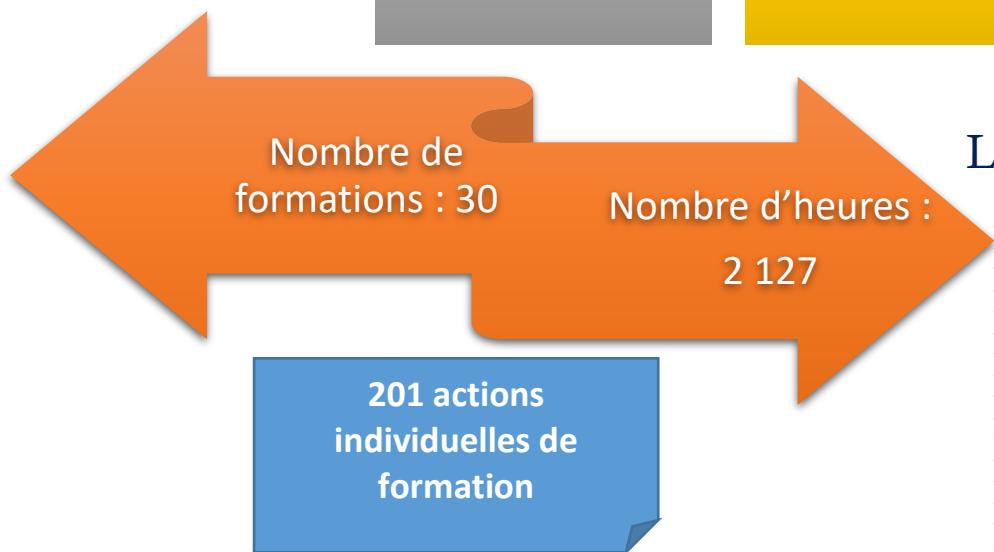
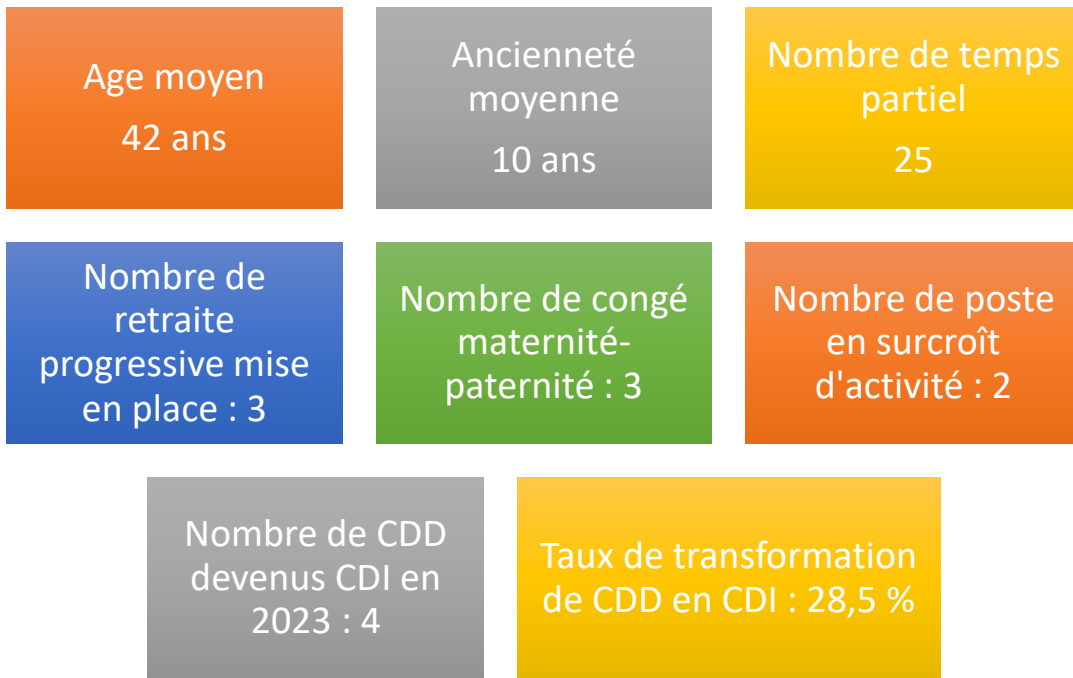
- 1 responsable de service
- 1 secrétaire de direction
- 1 contrôleur de gestion
- 1 gestionnaire de paie/comptable

Faits marquants

- Actualisation de la valeur du point indiciaire
- Mise à jour du Règlement Intérieur
- Contrat d'apprentissage BTS SP3S
- Avenant à l'accord d'entreprise portant sur le télétravail
- Accueil de 2 stagiaires

Perspectives

- Envisager le changement de logiciel PAIE et COMPTA



La Formation

- CNC MJPM
- APP
- Aide sociale
- Sophrologie
- Désigmatiser les troubles psy.
- Droits des étrangers
- Ergonomie du poste de travail
- Colloque GESTO

Temps forts

Temps forts 2023

Alternance

En partenariat avec le Lycée Jeanne d'Arc, le CMBD a accueilli deux élèves de BTS SP3S en alternance en 2023. Cela représente 630 heures de formation.



Pôle entretien

1 agent d'entretien + 1 prestataire de service en soutien

Entretien de 1 200 m² de locaux

Réflexion autour du tri des déchets

Conditions d'hygiène et de sécurité



Conditions d'Hygiène de Sécurité
et Conditions de Travail
3 réunions



Aménagement du
poste de travail
Ergonomie



Montant des œuvres sociales
versé au CSE : 31 596

Les Instances Représentatives du Personnel

Elus CSE titulaires

Madame Lucille JOUEN
Monsieur Thomas SPIESER
Madame Sandrine BAZILLE
Monsieur Mathieu SANTUS
Madame Fatima CHETIOUI



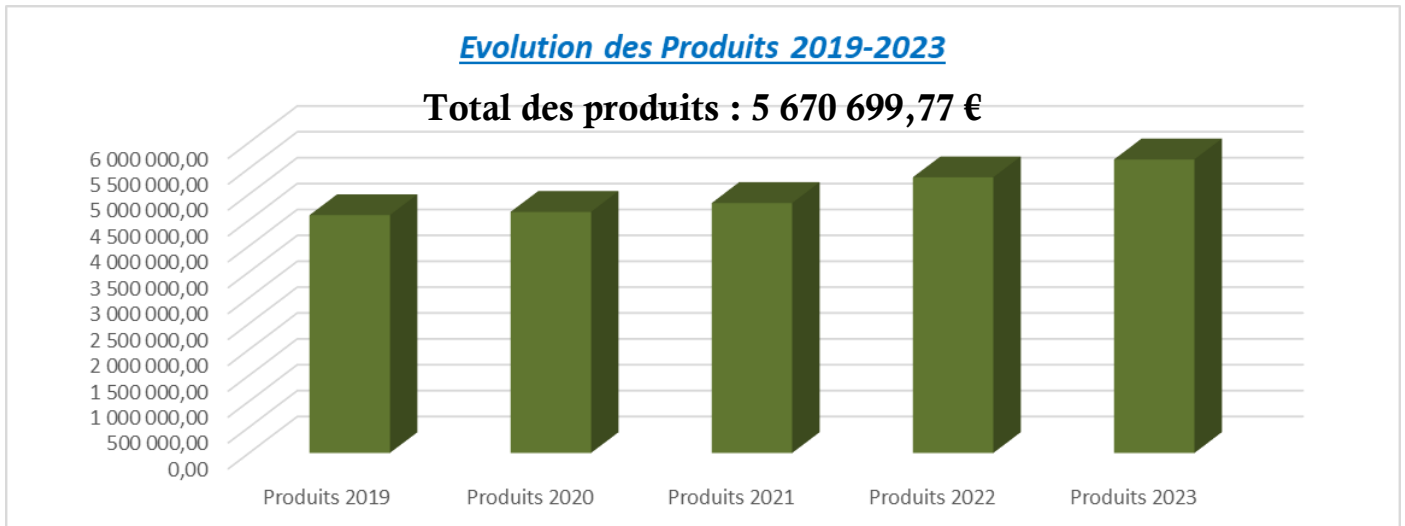
En 2023, le CSE s'est
réuni à 12 reprises.

Elus CSE suppléants

Madame Céline RODRIGUEZ MARTIN
Madame Catherine BOONE-PICCINATO
Madame Sabrina VAUCLIN

Les ressources financières

Le Budget



Approche environnementale



7 véhicules dont 2 électriques et 5 thermiques



Collecte Bouchons 76



Déploiement en partenariat avec Bouchons 76 du :

- Tri des fournitures de bureau (stylos, roller blanco, feutres...) permettant un recyclage de ces derniers en leur donnant une nouvelle vie ;



Recyclage de papiers par l'entreprise adaptée Vauban environnement

